

A L'INTERVIEW

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES PSYCHOLOGUES EN ORIENTATION (AVPO)

Afin de mieux connaître les associations de la FSF, « FSF – Informations » propose des entretiens avec chaque association. Ce mois, c'est l'AVPO qui répond à nos questions.

En quelques mots, pourriez-vous décrire votre profession ?

Les psychologues en orientation aident les jeunes en fin de scolarité et les étudiants à choisir une formation correspondant à leurs goûts, personnalité et capacités. Ils sont aussi au service des adultes qui désirent entreprendre une formation, se perfectionner, effectuer un bilan ou encore changer de métier. Pour se faire, ils interviennent dans des choix importants qui impliquent souvent la personne dans son entier et dans des moments de transition. Leur travail est à distinguer d'une simple information, car des dimensions comme les intérêts, la personnalité, l'histoire de vie, l'identité professionnelle, les valeurs, ainsi que le contexte familial et socio-économique sont pris en compte. Un des objectifs des entretiens individuels ou des ateliers conduits par les psychologues en orientation est de réduire l'indécision vocationnelle et, si nécessaire, d'accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet.

L'AVPO semble inquiète de la formation de l'Approche du monde professionnel (AMP) en fin de scolarité obligatoire. Qu'en est-il ?

L'AMP est une période qui existe à la grille horaire des deux dernières années des classes VSO dans l'ancien système scolaire du canton de Vaud. La collaboration entre les psychologues en orientation et les maîtres de classe en fin de scolarité obligatoire est très importante pour la réalisation des projets des jeunes. Malheureusement, dans la nouvelle Loi sur l'école obligatoire (LEO), la disparition de la notion d'une maîtrise de classe forte pour les classes de voie générale, à laquelle s'ajoute une grille horaire qui supprimerait l'AMP en 11e Harmos (dernière année) impliquera un manque de suivi dans la réalisation de projets et un report de ces besoins sur les psychologues en orientation qui n'auront pas les forces de travail nécessaires pour faire face à ce nouveau défi.



Image : <http://www.jcomjeune.com/article-metier/conseiller-d-orientation-psychologue>

Quels sont les enjeux syndicaux à courts et moyens termes pour l'AVPO ?

Très prochainement, un avant-projet de la nouvelle loi sur l'orientation professionnelle (LOP) devrait être mis en consultation. La pérennisation d'un certain nombre de postes ainsi que le maintien de l'ensemble des prestations de base en dépendent. L'accueil de nouveaux stagiaires en formation à l'UNIL est un sujet brûlant, car ces stagiaires n'ayant pas terminé leur formation, des charges supplémentaires incombent aux maîtres de stage et il nous semble important d'obtenir pour ces derniers des compensations ou des décharges. Les tests d'aptitudes payants, tel le multichек, demandé aux élèves en recherche d'une place de formation professionnelle interrogent l'AVPO sur des critères éthiques. Durant ces dernières années, la population ayant significativement augmenté en école obligatoire et dans les gymnases, mais pas le nombre de postes y relatifs, nous nous efforçons toujours d'obtenir de nouveaux postes. De plus, nous sommes attentifs à faire reconnaître l'importance de la psychologie dans le domaine de l'orientation professionnelle et d'augmenter notre visibilité. A terme, nous espérons pouvoir donner une suite à notre récente défaite au TRIPAC, en revalorisant notre fonction en 11 pour tous les psychologues en orientation, ceci grâce à la future commission de réévaluation des fonctions.